

## PV REUNION DU 3 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le NOVEMBRE le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Date de convocation du Conseil municipal : 26 Novembre 2019

Membres Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. LAPORTE André, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Arianne, M. ROUX Bernard, M. VIDAL Guy, M. CAUMON Patrice; Adjoints, Mme WILLIAMS Rosamund, M. MARTY José, Mme MONTAGNAC Martine, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, M. DOCHE Patrick, Mme LAFAGE Edith, M. FOISSAC Michel, M. GUINOT Gérard, Mme BATAILLE Nadine, Mme ROUMIGUIE Colette, M. QUEBRE Maurice, M. GERDOLLE Philippe, M. LAPEZE Yannick, Mme SAURAT Anna, M. SAVAGE Edward et Mme LACOMBE Pauline.

Membres ayant donné pouvoir : M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme RECHE Arianne, M. MAITREAU Yves qui a donné pouvoir à M. VIDAL Guy, Mme RENOUX Martine qui a donné pouvoir à M. ROUX Bernard, M. BECQUART Alain qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José,

Absents Excusés : Mme SENSI Claudine, M. LAGARD Ludovic.

Absents : M. MURET Jean-Luc, M. THOMAS Christian, Mme MARTIN-CASPARI Marie-Claude, M. ROUSSEL Olivier, Mme LOUBATIERES Georgette, M. GARDES Gérard, M. BOUDET Thierry, M. DELEU Jean-Michel, M. DARGERÉ Dominique M. BARRES Roland, M. FERRÉ Gérard, M. DHENNIN Pierre, M. LYE Pierre-Yves, Mme FAURÉ Éliane.

Secrétaire de séance : Mme LAFAGE Edith.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité et Le procès-verbal, joint au compte-rendu n'a suscité aucune remarque.

Le Maire ouvre la séance à 20h.

### 1°) SUPPRESSIONS D'EMPLOIS AU 01.01.2020 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la suppression de deux emplois sur la Collectivité : Mme MARTINEZ qui a demandé ses droits à la retraite et une fin de contrat à durée déterminée pour M.CASADO. Il précise que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable dans sa séance du 14/11/2019. Le C.M. donne un avis favorable.

« Pour information : Suite au départ de deux agents administratifs courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020, il est recruté, dans le cadre règlementaire d'une offre d'emploi, un adjoint administratif, à compter du 01/01/2020. Mme Maud MERIGUET correspond au poste (sur les 9 candidatures reçues). C'est un recrutement par voie de mutation, actuellement Mme MERIGUET travaille au Conseil Départemental. Dans un premier temps elle sera affectée au poste de la police du Maire et aura en charge un secteur de la Commune en tant qu'agent recenseur de la population. »

## 2°) MODIFICATION D'OUVERTURE DU SECRETARIAT AU 01.01.2020 :

Afin d'améliorer le travail du personnel administratif et avec leur accord, il est proposé de modifier les heures d'ouverture de la Mairie ; Patrice précise que ce sont les heures d'ouverture au public et non les heures travaillées. La Mairie sera ouverte : les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h. Le Mercredi de 9h à 12h et le samedi de 10h à 12 h, fermée le mercredi après-midi (équivalent aux jours RTT dus aux agents) .le C.M. est O.K.

## 3°) MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL DANS LA COLLECTIVITE

Suite à la demande d'un agent souhaitant aménager son temps de travail, la Commune décide d'instituer le temps partiel.

Vous avez toutes les modalités dans le compte-rendu de cette séance sur : les différents types de temps partiel, les bénéficiaires, la durée, la quotité, les délais pour une demande, le tout sous réserve de l'accord du Maire .Le C.M. donne son accord.

## 4°) RECENSEMENT DE LA POPULATION ; CREATIONS D'EMPLOI DE VACATAIRES ET REMUNERATION :

Alain LALABARDE informe le C.M. du recensement de la population sur la période du 15 Janvier au 16 Février 2020. La commune est divisée en 5 secteurs, il y a lieu de recruter 5 agents recenseurs. La rémunération de ces agents vacataires est fixée à 14€ brut horaire. Les frais de déplacement seront remboursés selon le barème en vigueur. L'INSEE versera une dotation forfaitaire à la Commune.

Pauline LACOMBE aurait souhaité une meilleure information et intervient par rapport à la désignation d'un agent (conjoint d'un élu).

Nathalie précise que **tous** les Conseillers municipaux ont été avertis par mail début Octobre en précisant s'ils connaissaient des personnes intéressées par ce recensement. Aucune réponse ne lui est parvenue. Un rappel a été effectué également en réunion de travail le 22 Octobre 2019.

Liste des secteurs avec les personnes avec le nom des agents recenseurs :

MONTCUQ INTRAMUROS : MAYONNADE Nathalie. MONTCUQ SUD-OUEST : MERIGUET Maud.  
MONTCUQ SUD-EST ET LEBREIL : DAVID Pierre (sous réserves). MONTCUQ-NORD ET BELMONTET : VIDAL Claudine ; SAINTE-CROIXET VALPRIONDE ; MAUFRAIS Chantal.

Monsieur le Maire souhaite vivement que ce recensement soit effectué consciencieusement; l'Etat s'appuie sur le résultat du recensement de la population pour le versement des dotations.

Le C.M. donne un avis favorable.



#### 5) INDEMNITE FONCTION DU 3° ADJOINT :

Alain explique que Jocelyne (3° adjoint) a été désignée coordonnateur communal et est chargée de mettre en place toute la logistique de ce recensement, ce qui représente une lourde charge de travail. Il l'en remercie et propose une augmentation de sa rémunération à compter de ce jour à 22% d'I.B. terminal-. Le CM est OK.

#### 6°) ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SANS MAÎTRE:

M. le Maire explique qu'un immeuble situé 16 rue du Couvent des Cordeliers est concerné par un arrêté de péril imminent. Cette maison appartenait à M. BABOULENE Louis décédé en 1945. Des courriers recommandés ont été envoyés aux co héritiers connus. certains n'ont pas retiré le courrier ou ont renoncé à la succession. Il est constaté un non- paiement de la taxe foncière sur ce bâtiment. Une procédure légale d'acquisition par la Commune est mise en route. Alain précise que seuls des travaux de charpente et couverture seront réalisés. Accord du C.M.

#### 7 °) COMPLEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Alain LALABARDE rappelle à l'assemblée qu'au cours d'une réunion du C.M. il avait été évoqué une possibilité d'attribuer une subvention exceptionnelle (750€) à l'Association « Léopard de la Rue » et à la Pétanque du Quercy (200€) pour la mise en place d'un auvent. Le C.M. est O.K.

#### 8°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE :

Le C.M. donne son accord pour des virements de crédits pour :

\* Acquisition de 9 panneaux pour information : Marie-José et la commission tourisme ont travaillé sur la biodiversité des plantes dans le bourg médiéval de Montcuq, Ces panneaux serviront à créer un parcours botanique.

\*Acquisition d'éclairages pour Noël

\* Equiper l'espace d'animation d'un défibrillateur. Alain précise que dans une première circulaire tous les magasins et lieux publics devaient être en possession d'un défibrillateur ; actuellement sera posé un défibrillateur extérieur par zone. Patrick DOCHE demande une formation pour l'utilisation de cet appareil.

\*l'opération Toilettes à la Tour n'ayant pu se réaliser le remboursement trop perçu de DETR, pour cette opération, doit être régularisé.

#### 9°) DEMANDE DETR –OPERATION CŒUR DE VILLAGE 2° TRANCHE :

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée que les travaux concernant la 1<sup>ère</sup> tranche se sont très bien déroulés et la Commune a obtenu plus de 50% de subventions.

Pour les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche, concernant le Bd Chapou , la Place de la République, l'Allée des Platanes et la Rue du Fbg St Privat ,il y a lieu de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR – exercice 2020-au taux de 30%. Le CM accepte cette demande. Le début des travaux est prévu pour septembre 2020.

#### 10°) MODIFICATION NUM2ROTATION DE VOIES :

Suite à un certain nombre d'anomalies, de rectifications ou modifications sont à apporter, notamment dans le bourg de Montcuq, Chemin de St Sernin, chemin de Belbarras. Voir détails dans la délibération du 3/12/2019. Le C.M. est O.K.

#### 11°) TARIFS SORTIES ALSH :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'ALSH propose régulièrement des sorties aux enfants .Il souhaite qu'un tarif fixe soit appliqué pour ces sorties en plus de la journée d'accueil. Il propose un forfait de 12€ pour les sorties à la journée et 2€ par séance pour les sorties cinéma. Le C.M. adopte ces tarifs à compter 01.01/2020.

Rappel le transport est pris en charge par la Communauté de Communes.

#### 12°) TARIFS LOCATIONS SALLE ASSOCIATIVE ET SALLE COMBARIEU :

Il convient de fixer un tarif de location pour ces deux salles dans la mesure où les activités qui y sont proposées sont payantes. Le C.M. est d'accord de fixer le tarif horaire à 4€ à compter du 01.01.2020.

#### 13°) AUTORISATION D'ADHESION de LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY BLANC AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT :

Le Conseil Municipal autorise la Communauté de Communes à adhérer au Syndicat Mixte du Bassin du Lot.

#### 14°) ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU COLLEGE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE :

Dans le cadre du voyage scolaire à SANTADER (Espagne), le C.M., sur proposition d'Alain LALABARDE, décide d'attribuer la somme de 200€ au Collège de Montcuq.

## 15) ALIENATION DE CHEMINS RURAUX APRES ENQUÊTE PUBLIQUE :

Alain LALABARDE liste chaque aliénation de chemins avec avis du Commissaire enquêteur .L'enquête publique s'est déroulée du 16/09 au 07/10/2019.

Il demande à ce que le CM suive l'avis du Commissaire enquêteur.

### CNE de Montcuq

\*Partie de chemin lieudit Cimetièrre St Privat : A.F pour la vente à M.MAUREL et Mme CAMMAS.

\*Partie de chemin lieudit Belle-dent : A.F pour la vente à la famille MEYNEN

\*Partie de chemin lieudit Brocard : changement de statut de chemin privé qui devient chemin communal.

### Cne déléguée de Sainte-Croix :

\*Partie de chemin lieudit Pecha de Maux : A.F. pour la vente à Mme FOURNIER C.

### Cne déléguée de Valprionde :

\*Partie de chemin à lieudit Paillas ; A.F. pour la vente à Mme BENOIST P.

\*Partie de chemin lieudit la Longagne : A.F. pour la vente à Mmes JORGA

### Cne déléguée de Belmontet :

\*Partie de chemin lieudit Rivière du Pech : A.DEF.

### Cne déléguée de Lebreil :

Partie de chemin lieudit Caminel : A.F. pour la vente à M. ENJALBERT

Le prix de vente de ces chemins est fixé à 1€ le m<sup>2</sup> , les acquéreurs prennent en charge les frais notariés ainsi que les frais de publicité et de rémunération du commissaire enquêteur pour une somme de 100€ par affaire.

Le C. M donne son accord.

## 16°) DECLASSEMENT ET ALIENATION DE VOIES COMMUNALES APRES ENQUÊTE PUBLIQUE :

### Cne de Montcuq en Quercy Blanc : Déclassements et aliénations :

\*Place du Sol : A.F.Vente d'une partie au droit de la parcelle à M. DOUIRI Abderrahmane sous réserve que le trottoir soit maintenu.

\*Place du Sol : A.F vente d'une partie de la place à M. DOUIRI Mustapha sous réserve qu'un espace assez large soit conservé, correspondant à la largeur du trottoir.



\*Place du Sol : A.F. vente d'une partie de la place à Mme CHALES M. sous réserve qu'un espace suffisant soit conservé en bordure de chaussée.

\*Place du Sol : A.F. ventes d'une partie de la Place à M.POUSSAC Daniel, à Mme CIAVATTA , à Mme FOISSAC Geneviève.

\*Place Faubourg Saint-Privat : A.F. vente partie de la place à M.LAUR Jacques.

\*Place de la République : A.F. vente partie de la Place à Mme FLEURY Stéphanie et M. VILA VELHA

\*Place de la République : A .F vente partie de la Place à Mme MAIRESSE Huguette.

\*Place Faubourg de Narcès : A.F. vente partie de la Place à M.MEYNEN Olivier.

\*Partie rue de l'Eglise : A.F. vente partie de la rue à M.et Mme PAVAN Yves.

Le prix de vente de ces parcelles issues de voies communales est fixé à 20€ le m<sup>2</sup> , les acquéreurs prennent en charge les frais notariés ainsi que les frais de publicité et de rémunération du commissaire enquêteur pour une somme de 100€ par affaire Le Conseil municipal donne son accord.

#### 17°) QUESTIONS DIVERSES :

\*\*Monsieur le Maire signale que le sous-sol de l'ex bâtiment POURCHET est loué à Mme DUNST pour cultiver des champignons ; Cette personne souhaiterait louer le 1<sup>er</sup> étage pour dépôts de colis et cartons. Alain LALABARDE nous informe qu'une autre personne est intéressée par ce local. A voir.

\*\*Voyage scolaire Ecole Primaire : Un voyage à COUSSOULES, dans l'Aude, sur 3 jours en Juin 2020 est prévu. La Directrice de l'Ecole Primaire informe Marie José SABEL qu'il reste 90 € à la charge des parents. Il est demandé à la Commune une participation de 60€ par enfant en sachant que 45 enfants Montcuquois sont concernés. Le tarif semble très élevé et le C.M. en discutera lors d'une prochaine réunion.

\*\*Rosamund WILLIAMS s'interroge sur les travaux à l'Eglise St Hilaire :Alain LALABARDE lui précise que M. VINCENT est prévenu.

\*\* Alain nous informe du changement d'affectation de l'ancien Presbytère : Location du 1<sup>er</sup> étage au S.S.I.A.D et le 2<sup>ème</sup> étage au Resto du Cœur.

Tous les sujets étant épuisés, M. le Maire lève la séance à 22H.

Edith LAFAGE